

MAXIMUM PROTECTION



Sécurisez Vos Biens et Protégez Vos Proches

Bienvenue

Mot du Directeur Général



Dans un contexte où la sécurité est devenue une priorité absolue pour les entreprises, particulièrement celles du secteur minier, nous nous engageons à offrir des services personnalisés et innovants, afin de garantir la sérénité et la pérennité de vos activités.

Nos équipes, composées de professionnels hautement qualifiés, et nos outils technologiques avancés sont à votre disposition pour protéger vos biens les plus précieux, vos collaborateurs et vos opérations.

Chers partenaires,

Depuis sa création, **Maxmum Protection** s'est donnée pour mission d'être un acteur clé dans le domaine de la sécurité.

Nous avons forgé notre réputation sur des prestations irréprochables et une capacité à anticiper les besoins de nos clients.

Nous vous remercions pour votre confiance et sommes prêts à collaborer avec vous pour construire un partenariat solide et bénéfique.

M. Albert BENAÏO

Administrateur Principal

SOMMAIRE

- 1 MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- 2 PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE**
- 3 NOS SERVICES**
- 4 OFFRE DE SERVICE**
- 5 AUTORISATION ET ATTESTATION**
- 6 CLIENTS ET PARTENAIRES**
- 7 CATALOGUE PRODUITS**



À PROPOS DE NOUS

Maximum Protection est une entreprise de référence, reconnue pour son expertise et son engagement dans le domaine de la sécurité. Spécialisée dans les solutions de protection de haut niveau, nous nous distinguons par notre capacité à offrir des services sur mesure, adaptés aux besoins spécifiques de chaque client.

Nos valeurs fondamentales

Intégrité, excellence, et innovation guident chacune de nos actions.

Nous croyons en une approche proactive et rigoureuse pour garantir une sécurité sans compromis.

Notre mission est claire

- Protéger les biens et les personnes grâce à des solutions fiables et performantes.
- Innover continuellement pour rester à la pointe des avancées technologiques dans le secteur de la sécurité.
- Instaurer un climat de confiance avec nos partenaires et clients, en offrant un service irréprochable.

*Avec **Maximum Protection**, vous choisissez une expertise éprouvée et un engagement inébranlable pour assurer votre tranquillité d'esprit.*



NOS SERVICES

- **Sécurité des biens**
- **Spécialiste en sécurité minière et gestion des camps**
- **Convoyage de fonds et de valeur**
- **Sécurité des institutions financières**
- **Sécurité rapprochée**
- **Services de géolocalisation et de localisation**



Convoyage de fonds et de valeur

Transport sécurisé de fonds, d'objets de valeur et de documents sensibles.

- Sécurisation des fonds
- Protection des objets de valeur
- Confidentialité des documents sensibles
- Équipe hautement qualifiée
- Technologie avancée
- Itinéraires optimisés et planification rigoureuse



Sécurité des institutions financières

Déploiement d'agents spécialisés pour la sécurisation des banques, caisses et autres institutions financière.

- Contrôle d'accès renforcé.
- Surveillance intérieure et extérieure.
- Gestion des situations de crise.



Sécurité rapprochée

Protection rapprochée personnalisée pour les individus exposés à des risques spécifiques.

- Analyse préalable des risques
- Agents spécialisés et formés
- Sécurisation des déplacements
- Confidentialité et respect de la vie privée



Sécurité des biens

Protection efficace et surveillance des biens mobiliers et immobiliers pour prévenir tout risque

- Surveillance 24/7
- Prévention des intrusions
- Sécurisation des espaces sensibles
- Intervention rapide en cas d'incident
- Maintenance et suivi





Spécialiste en sécurité minière et gestion des camps

Expertise dans la sécurisation des sites miniers et la gestion des infrastructures de camps.

- Sécurisation des sites d'extraction
- Protection des équipements stratégiques
- Formation et sensibilisation



Services de géolocalisation et de localisation

Grâce à des technologies avancées, nous proposons des solutions de suivi en temps réel pour vos biens et vos véhicules. Nos systèmes de géolocalisation permettent de localiser avec précision et rapidité, réduisant ainsi les risques de perte ou de vol.



À l'attention de
Monsieur Le Manager Pays

Objet : Offre de partenariat pour les services de sécurité

Monsieur Le Manager Pays,

Dans un monde où la sécurité occupe une place stratégique, nous avons l'honneur de vous présenter notre offre de services professionnels à travers **Maximum Protection**, une entreprise de référence spécialisée dans les solutions de sécurité adaptées aux environnements les plus exigeants, notamment le secteur minier et les institutions financières.

Notre mission est de vous offrir une tranquillité d'esprit totale en garantissant la protection de vos infrastructures, de vos équipes, et de vos ressources stratégiques. Nous mettons à votre disposition un éventail de services conçus pour répondre aux défis spécifiques de votre secteur :

- **Sécurisation des biens et infrastructures ;**
- **Transport sécurisé de fonds et de métaux précieux;**
- **Gardiennage spécialisé pour les institutions financières;**
- **Géolocalisation et suivi en temps réel;**
- **Protection rapprochée personnalisée.**

Ce qui nous distingue :

Une expertise reconnue dans la sécurisation des sites miniers et des infrastructures de camps.
Une équipe hautement qualifiée, formée aux dernières techniques de sécurité.
Des technologies innovantes pour anticiper et neutraliser les menaces.

Dans notre dynamique d'accompagner nos partenaires, nous accordons un délai de 45 jours pour le règlement de nos factures au lieu de 30 jours

Nous serions ravis d'organiser une rencontre afin d'échanger sur vos besoins spécifiques et de vous proposer une solution entièrement personnalisée.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Manager Pays , l'expression de notre respectueuse considération.

Albert BENAÛ
Directeur Maximum Protection

CABINET

Unité-Progrès-Justice



ARRETE N°2024-0263 /MSECU/CAB/DGSI/DR
portant renouvellement d'autorisation d'exercice d'activités
privées de gardiennage au profit de la société dénommée
«MAXIMUM PROTECTION » Sarl.

LE MINISTRE DE LA SECURITE

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- Vu le Décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- Vu le Décret n°2024-0908/PRES/PM du 01 août 2024 portant composition du gouvernement ;
- Vu le Décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2024-1170/PRES/PM du 04 octobre 2024 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu le Décret n°2023-0478/PRES-TRANS/PM/MATDS du 19 avril 2023 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité ;
- Vu le Décret n°2021-1243/PRES/PM/MDNAC/MSECU/MINEFID/MJDHPC/MFPTPS /MICA du 29 novembre 2021 portant réglementation des activités des sociétés privées de sécurité au Burkina Faso ;
- Vu l'arrêté n°2019-0833/MSECU/CAB du 13 novembre 2019 portant changement de gérant et renouvellement d'autorisation d'exercice d'activités privées de gardiennage à la société dénommée « MAXIMUM PROTECTION » Sarl ;
- Vu l'arrêté n°2023-1292/MATDS/CAB/DGSI/DR du 05 décembre 2023 portant changement de gérant de la société dénommée « MAXIMUM PROTECTION » Sarl ;
- Vu la demande de renouvellement en date du 23 juillet 2024, formulée par monsieur **DAKUYO Karaba**, Gérant de ladite société, domicilié à Sonré, secteur 28 dans la commune de Ouagadougou, province du Kadiogo, tel : 62 75 60 66 / 54 72 85 99 ;
- Vu l'étude et avis n°2024-2369/MSECU/CAB/DGSI/DR/SSPS du 04 octobre 2024 ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : L'autorisation d'exercice d'activités privées de gardiennage accordée à la société dénommée « **MAXIMUM PROTECTION** » Sarl, représentée par **monsieur DAKUYO Karaba**, suivant arrêté n°2019-0833/MSECU/CAB du 13 novembre 2019, est renouvelée pour une période de cinq (05) ans.

ARTICLE 2 : Les activités privées de gardiennage stipulées à l'article 1^{er} s'exercent dans le cadre des compétences de la société dénommée « **MAXIMUM PROTECTION** » Sarl, dont le siège social est sis dans la commune de Ouagadougou, quartier Pagalayiri, secteur 25, sur la parcelle 16, lot 25, section RH, tél. 00226 25 40 76 08 / 62 75 60 66 / 54 72 85 99 / 71 22 52 14 / 62 57 57 08, province du Kadiogo.

L'ouverture de succursale en tout autre lieu distinct de celui du siège est soumise à déclaration préalable adressée au Ministre chargé de la sécurité avec ampliation à l'autorité administrative du lieu d'implantation de la succursale.

ARTICLE 3 : Acte est pris de ce que **monsieur DAKUYO Karaba**, Gérant de la société de gardiennage ci-dessus dénommée se conformera aux Prescriptions du **Décret n°2021-1243/PRES/PM/MDNAC/MSECU/MINEFID/MJDHPC/MFPTPS/MICA** du 29 novembre 2021 portant réglementation des activités des sociétés privées de sécurité au Burkina Faso et à toutes celles se rapportant au respect de l'ordre et de la sécurité publique.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté prend effet pour compter de sa date de signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- Ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des relations avec les institutions, Garde des Sceaux ;
- Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ;
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ;
- Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale ;
- Direction Générale de la Sécurité Intérieure ;
- Direction Générale de la Police Nationale ;
- Etat-major de la Gendarmerie Nationale ;
- Gouvernorat du Centre ;
- Haut-commissariat du Kadiogo ;
- Délégation Spéciale de la commune de Ouagadougou ;
- Journal Officiel ;
- Archives.



Ouagadougou, le

22 OCT 2024

Mahamadou SANA

Officier de l'Ordre de l'Etat

Ceux qui nous font confiance

Oryx Burkina, Station total, SONABHY, SONABEL, ARCEP, BUMIGEB, Ministère des mines et carrières, Ministère du commerce, EBT trading, MICROFINANCE PNBF Ecobank, Microaid, ACEFIME Microfinance, Ministère du commerce de l'industrie et de l'Artisanat, DGTUV, Transition digitale



CATALOGUE PRODUITS



Garrett

Spécifications techniques
Grande sensibilité
Réglage de la sensibilité
Grande surface de numérisation



Le système professionnel de contrôle par rayons X

est un équipement de haute sécurité pour le contrôle de :
Instituts pénitentiaires et Casernes
Bureaux gouvernementaux et Tribunaux
Événements musicaux et sportifs



Miroir monté sur châssis à roulettes

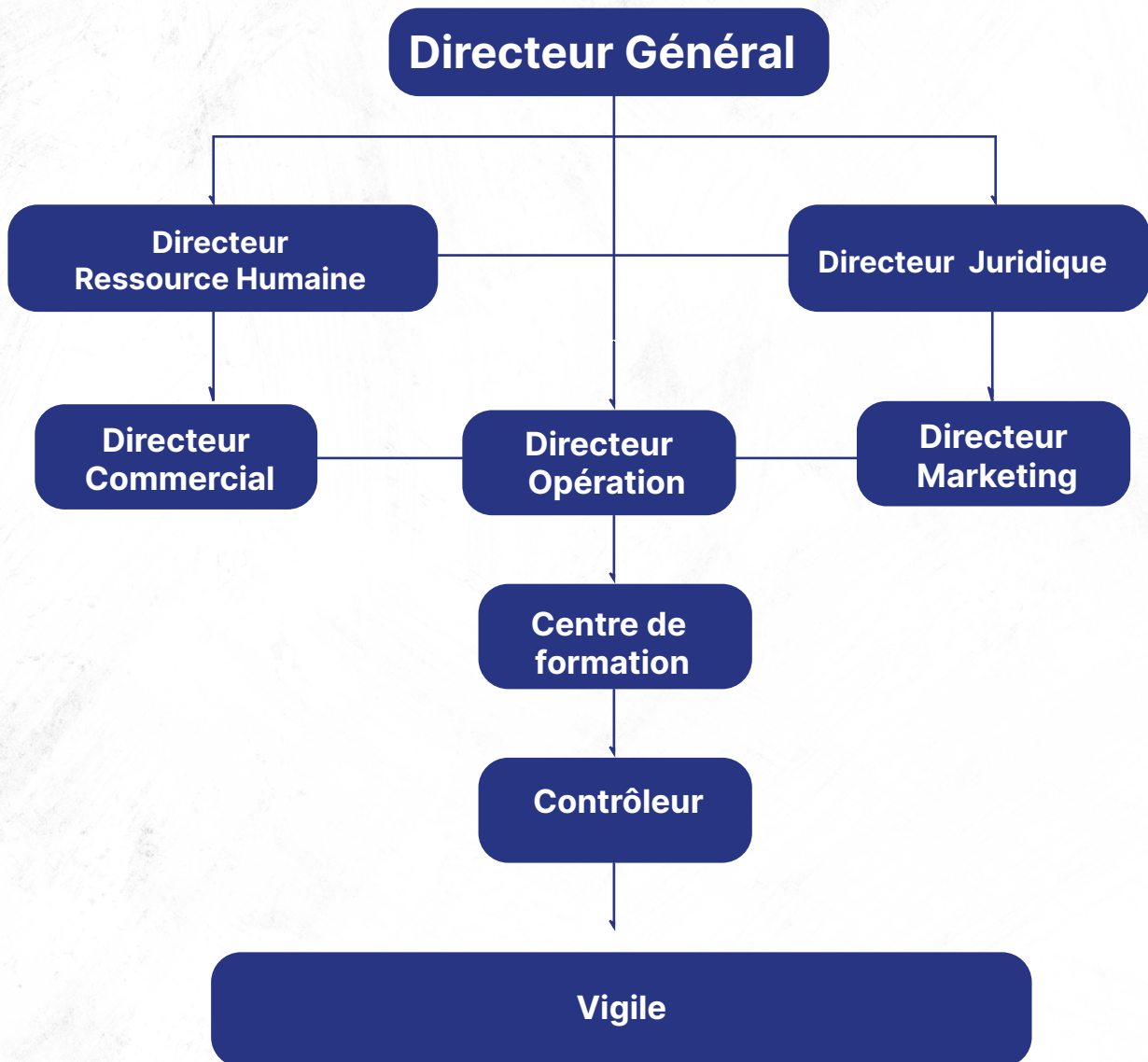
Il est idéal pour inspecter les véhicules, coffre des voitures, les zones de chargement, les zones douanières et frontalières, et les endroits difficiles à accéder en général.



Garrett Multi Zone

Fonctionnalités principales
Idéal pour les lieux à fort flux de transit.
Jusqu'à 200 niveaux de sensibilité distincts.
Compteur directionnel personnalisable.
Possibilité d'installer plusieurs unités Multi Zone en ligne.

ORGANIGRAMME



PHOTOS EQUIPE





| Tel : (+226) 25 40 76 08/
71 22 52 14 / 62 57 57 08

| Site web: www.maximumprotection.net
Email: contact@maximumprotection.net

| AN°2014-032/MATS/CAB
Situé à paaglayiri secteur 11, lot 17, parcelle 12,
01 BP 4147 ouagadougou 01